

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : lucie.archambeault@csdhr.qc.ca

<https://www.cadre21.org/membres/42f7fd93f2149b2f6f8786c3>

Date d'obtention : 2024-10-28 19:29:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Parler à l'auteur du signalement ;
2. Évaluer l'incident en complétant la grille d'évaluation (amorce, nature, intentions, étendu) ;
3. Vérifier l'information auprès des autres jeunes s'il y a lieu ;
4. Parler au jeune instigateur ;
5. Déterminer si l'incident est impulsif ou malveillant ;
6. Étapes à suivre dans le cas d'un acte impulsif ou étapes à suivre dans le cas d'un acte malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

1. Déclenchement du protocole de la trousse Sexto peu importe l'incident ;
2. Importance de bien suivre toutes les étapes ;
3. Agir rapidement, il s'agit d'une situation urgente ;
4. Informer le service de police de nos interventions ;
5. Respecter la confidentialité et préserver l'identité.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La situation qui semble la plus délicate réside dans les questions liées au contenu des photos révélant des détails intimes ou sexuels de la victime. Comme nous ne pouvons pas consulter les photos ou vidéos, il peut être très malaisant pour un élève de préciser la nature des photos ou vidéos à un adulte de l'école lorsqu'il complète la grille d'évaluation. C'est pourquoi il est essentiel de soutenir la victime durant le processus.